

Consultation publique

Transformations de l'immeuble « Le Nordelec » et constructions à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains adjacents

Arrondissement Le Sud-Ouest

Séance d'information

Lundi

16 octobre Église Saint-Charles
19h30 2115, rue Centre

Audition des opinions

Lundi

6 novembre Église Saint-Charles
19h00



LE PROJET

Le projet de règlement P-06-039 intitulé « Règlement autorisant la transformation d'une partie de l'immeuble « Le Nordelec » situé au 1751, rue Richardson à des fins d'habitation et de commerce et la construction d'immeubles à des fins résidentielles et commerciales sur les terrains adjacents portant les numéros de lot 2 160 226, 2 160 227, 2 160 228 et 1 852 83 », et le projet de règlement P-04-047-30 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal » ont été adoptés par le conseil municipal à son assemblée du 25 septembre 2006.

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlements et rend accessible la documentation pertinente.

OBJET DE LA CONSULTATION

Adoption d'un projet de règlement en vertu de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal*

Le projet de règlement P-06-039 vise à permettre l'occupation, la transformation et la construction de bâtiments sur le terrain de l'immeuble « Le Nordelec » et sur les lots adjacents à des conditions différentes de celles prévues par la réglementation actuelle d'urbanisme.

Le site est bordé au nord par la rue Saint-Patrick, à l'est par les rues De Condé et Richmond, au sud par les rues Richardson et Centre et à l'ouest par la rue Shearer.

Le projet de règlement P-06-039 déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-ouest (01-280) et n'est pas susceptible d'approbation référendaire.

Modification au Plan d'urbanisme

Le projet de règlement P-04-047-30 modifie le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Il amende le plan intitulé « L'affectation du sol » pour l'îlot délimité par les rues Shearer, St-Patrick, De Condé et

Richardson en remplaçant l'affectation « Secteur d'emplois » par l'affectation « Secteur mixte ».

Le plan intitulé « La densité de construction » est aussi modifié pour trois secteurs de l'îlot. Finalement, le plan intitulé « Les limites de hauteur » est modifié par l'ajout du secteur de hauteur de « 25 mètres » sur l'îlot déterminé par les rues St-Patrick, Wellington, Centre, De Condé, Richardson et Richmond et sur le terrain situé à l'intersection sud-ouest des rues Richardson et Richmond

DOCUMENTATION

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance du projet de règlement et de la documentation relative au projet sont invités à le faire aux endroits suivants, aux heures habituelles d'ouverture :

- Bureau d'arrondissement du Sud-ouest situé au 6045 boulevard Monk
- Direction du greffe de la ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée;
- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site internet : www.ocpm.qc.ca

Renseignements :

Alexis Musanganya à l'OCPM

Tél. : 514 872-1547

**Office de consultation publique
1550, rue Metcalfe, bureau 1414
Montréal (Québec) H3A 1X6**

Téléphone : 872-872-3568, Fax: 872-2556
Site Web: www.ocpm.qc.ca

EMPLACEMENT DU SITE « LE NORDELEC »

